L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 9 AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie bien située; excellente chance pour faire des affaires. S'adresser à Jos. Cornibé, 35 Decatur.
9 avril—6f

A VENDRE—Un joli cottage, ayant 7 chambres. No 317 Villeré, près Esplanade. S'adresser à Aug. Huard, No 19 rue St-Louis, de 3 h. à 5 h. P. M. 7av—10f

DEMANDES.

ON demande—Une blanchisseuse et repasseuse de première classe. S'adresser au WENGERS GARDEN, 11 et 13 rue Bourbon.
9 avril—3f

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des **Scrofules**, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre admirable remède. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses**. Cette humeur me causait des démangeaisons cuisantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPARILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'elle me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPARILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses**. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'.
49.....Rue Carondelet.....49

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$413,670 73	
Sur risques de rivières	35,801 72	
Sur risques de mer	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$569,637 65
A déduire—		
Primes non terminées de 1885	$120,704 67	
Primes remboursées	48,930 92	
Réassurances	78,571 07	
Escomptes et commissions	61,576 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises		$259,854 64
A ajouter—		
Intérêt et escompte	$45,265 44	
Reçu pour sauvetage	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif	6,009 81	
		$53,170 90
Revenu net		$313 025 54
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$146,352 66	
Rivières	9,601 57	
Mer	1,028 19	
	$156,982 42	
Dépenses générales	10,933 74	
Dépenses d'agences	21,234 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces, etc	3,714 73	
Taxes d'Etat et de ville	15,429 58	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées	30,593 20	
Profits nets		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississippi	25,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements, valant	174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	88,621 24
Billets pour primes, valant	23,720 39
Bons des Etats-Unis, Valeur du marché	123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à	147,900 00
Meubles du bureau	3,000 00
Comptes en voie de collection	57,866 69
Comptes dues par agents	4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 83
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 88

PASSIF.

Capital	$700,000 00	
Surplus	70,445 04	
Primes non acquises	120,704 67	
Pertes réglées et non réglées	30,593 20	
Bills payables, réassurances	9,250 07	
Dividende n° 31 décembre 1884	198 90	
Dividende, 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00	
		$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secretaire.

Fait sous serment par lui, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble, A. Brittin,
John Chaffe, John I. Adams,
Richard Milliken, R. T. Buckner,
Samuel Friedlander, Chas. E. Bacon,
R. M. Walmsley, John V. Richards,
A. H. May, Thomas Day,
Samuel Boyd, Samuel Delgado,
Wm. J. Behan, John P. Richardson,
J. E. Eshleman, Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds, John Phelps,
A. T. Janin, Jules A. Blanc,
Louis Bush, W. H. Bolinger.
14janv—1 an.

BRADSTREET'S.

Bradstreet's, the weekly financial and commercial newspaper published by The Bradstreet Mercantile Agency, is now in its thirteenth volume and stands at the head of all the financial and commercial periodicals of this country and is surpassed by none in Europe. In the twelve volumes already issued can be found more original and carefully prepared matter—facts and figures—relating to business topics than can be found in any other periodical for the same period. Nor is it surprising that it has reached and maintains this position, for it is owned and published by a large corporation—The Bradstreet Company, with its cash capital and assets of over $1,400,000; its nearly 1,000 branch offices, and its small army of over 1600 salaried employees and 65,000 regular correspondents. This organization makes extensive investigations into industrial and other matters, gathers full reports of the condition and prospects of the leading crops, and exhibits regularly the state of business, practically making *Bradstreet's* the authority as to the conditions and prospects of the commercial world. It needs but a glance at the newspaper to satisfy any one that its publishers have been ambitious more than avaricious, for in no way are its pages made up to cater to the popular taste or to serve the purpose of loud or insinuating advertisers. Its trivial or sensational matters are never to be found in its columns, but the whole 900 large pages is seldom solidly packed with news, reports, discussions, decisions and data to make *Bradstreet's* an acceptable and a most indispensable journal for progressive business men.

A. Walz centre J. B. Reilu.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,732—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le SAMEDI, 10 avril 1886, à 11 heures A. M., en groupe, **Passage** de la Bourse et Cours et dans le deuxième district de cette ville.

Un mulet brun, une charrette à deux roues et un jeu de harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED TERNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
30mars—avril 6 10

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun,

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1 Lot de ..... $75,000, soit $75,000
1 Lot de ..... 25,000, ... 25,000
1 Lot de ..... 10,000, ... 10,000
2 Lots de ..... 6,000, ... 12,000
2 Lots de ..... 3,000, ... 10,000
10 Lots de ..... 1,000, ... 10,000
20 Lots de ..... 500, ... 10,000
100 Lots de ..... 200, ... 20,000
300 Lots de ..... 100, ... 30,000
500 Lots de ..... 50, ... 25,000
1,900 Lots de ..... 25, ... 25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ne a en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl. ande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

P. O.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de tout le contenu, installations, aménagements, etc., d'un Pharmacie bien installée et bien assortie,
Située au No 205 rue Poydras.
Médicaments, Médicaments, Installations, Meubles, etc.

Aussi, vente du terme non expiré d'un bail.
Dans l'affaire de E. F. Lavillebeuvre vs. A. E. Schaeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,012.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encher publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1° Sur les lieux, No 205 rue Poydras—Tout le contenu, tous les aménagements, meubles, etc., de la maison No 205 rue Poydras, occupée en ce moment par une pharmacie de détail; aussi, tous les meubles, etc., qui y sont contenus; le tout, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Le même jour et dans le même lieu—Le terme non expiré du bail de la maison No 205 rue Poydras, magasin en briques à trois étages, comme comme l'un des magasins Carrollton, avec cette partie de l'office du fond faisant face à la rue Poydras. Le dit bail a été conclu entre E. F. Lavillebeuvre, agent, et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, le 2 octobre 1885, à partir du 1er novembre 1885 jusqu'au 31 octobre 1886, à raison de $2,750 par an, payable en billets mensuels de $229 15 chacun, le tout, avec d'autres détails, étant établi dans une copie du dit bail enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
1avril—1,6,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District de cette ville, conformément à un plan déposé comme le Carondelet Hôtel, à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31mars—31—7,14,21,28avril—1mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Thos Murray vs. Hy. Givens.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,852.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 19 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOORY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 8avril—8,11,19

Throsing & Kloppenberg vs Thos Roberts.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,638.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, coin Camp et Lafayette MERCREDI, 14 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de gravures et liqueurs, balances, comptoirs, &c., saisi dans l'affaire ci-dessus et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
4avril—4, 8, 14.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. E. Sarrazin vs. Ses créanciers.—No 17,443—Division C.—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Pierre E. Sarrazin soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 19e jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1886.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme: F. A. MONROE, Juge.
9 avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,467. Division B—Henry Montreuil vs. Ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edward Rareshide, notaire en cette ville, le LUNDI, 19e jour de mai 1886, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour élire un syndic et pour voter sur toutes les matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que le J. H. Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) E. R. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN,
9avril—1fpar sem. en 10 mai. Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,405, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Hagan, notaire en cette ville, le 1er mai, le 8 mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que J. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Savril—3f au 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,404.—Division E.—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Adolphe W. Harper soit tenue et convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le MERCREDI, 14me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M. dans le but de voter et déterminer sur l'application de Adolphe W. Harper pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Adolphe W. Harper soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 avril—3f au 14 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,404—Division E—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry Renaudin, notaire en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que F. J. Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles Dorbaut vs ses créanciers.—No 17,187 division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dorbaut soit et est par le présent accepte par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, LUNDI, le 19ème jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et aussi sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'Ernest Meral, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 mars—19 21 24 31—avril 7 14 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Alfred Duplin vs. ses créanciers—No 17,733, Division C—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue au bureau de Chas. J. Théard, Esq., notaire en cette ville, le 12me jour de mai 1886, dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et il de plus ordonné que J. D. Coleman, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme; JAS. D. RANKIN,
30mars—3f au 3 mai Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward Ashton vs. ses créanciers—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Adolphe Meyer, etc., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et être ainsi qu'il est ordonné par la loi, et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enjointe en jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à dire que la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot 5 de ceux, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Board, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1882, déposé au bureau de B. D. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, St-Ann, maintenant Claiborne St-Jean-Baptiste, maintenant Robertson et l'avenue Washington, désignés sur un plan fait par Arthur Duchamp, géomètre, daté le 20 mars 1866, (une copie du dit plan dûment certifiée est déposée au bureau du Shérif Civil pour référence) par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et K, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, comme suit:

Le lot A, mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot B, touche au lot A et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot B, et le même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D.

Le lot D, touche au lot C, et mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot E mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, entre lignes parallèles et égales.

Le lot F touche au lot E et mesure trente-six pieds, onze pouces de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot E et une première profondeur de cent cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot G par une première largeur de quatre pieds onze pouces dans le fond sur une ligne parallèle avec la rue Espagne et s'étendant vers la rue St. Ann, maintenant Claiborne.

Les lots G, et H, se touchent et mesurent comme suit: le lot G mesure vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot H, mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot I, mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot K, mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mars—23.30—avril 6.13.20.24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'Ilet borné par les rues Philip, Sorapuru et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et bâtisses, etc., ainsi que le droit de patente et franchises.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,024.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, débarcadère public et Levée, désignés comme lot "D," sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, dans l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et six lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre pieds trois pouces de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds un pouce et six lignes sur la ligne séparative du lot numéro quatorze et quatre-vingt-dix pieds un pouce sur l'autre côté.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Wm S. Brown par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 8 avril 1881. Ainsi que toutes les machines et installations qui se trouvent attachées à la dite propriété.

2° Et le droit de patente et franchises de la dite compagnie, (défendeur dans cette affaire) acquis du Commercial Manufacturing Company Consolidated of New York City et autres, par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 13 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles.

Etant la vente de tout le contenu d'un hôtel et restaurant au No 79 rue St-Charles.

Ainsi que le terme du bail non expiré.

John McCloskey vs. Hatch & Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,176.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1883, à 10 h. a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout le contenu, installations, etc., du hotel No 76 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, occupé comme hôtel et restaurant et consistant en un grand lot assorti de meubles, literie, vaisselles, installations, effets mobiliers, etc. etc. et autres articles trop longs à énumérer, et qui sont en usage dans ce genre d'affaires, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° A la même heure et place: Le terme du bail non expiré du dit local No 76 rue St Charles; le dit bail est fait entre le demandeur et les défendeurs dans cette affaire le 19 octobre 1885 pour le terme de dix mois commençant le 1er décembre 1885 et expirant le 30 septembre 1886, au taux de $5000 par an, comme mentionné et plus amplement décrit sur une copie du dit bail déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er avril—1,6,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Otert vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Sorapuru, Water ou débarcadère public et Levée, désignés comme lot "D," sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, dans l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et six lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 avl 8 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,252.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'Ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'Ilet numéro vingt-neuf de Burthiville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit Ilet, dressé par Arthur du Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit Ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Egbert, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatre pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur la ligne du côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31mars—31—7,14,21,28avril—1mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE,

Thos Murray vs. Hy. Givens.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,852.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. R